



INFO FLAVESCENCE DOREE 2024

TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

SECTEUR DE L'AQUITAINE

Arrêté du 27 avril 2021 modifié relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.

La flavescence dorée est transmise de plante à plante par la cicadelle de la flavescence dorée, *Scaphoïdeus titanus*. La maladie est très présente dans les vignobles de la zone Aquitaine. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignobles en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

Dates des éclosions de *Scaphoïdeus titanus*

La première cicadelle de la flavescence dorée a été observée en Gironde le 24 avril (Saint-Emilion). On a assisté, par la suite, à une généralisation des émergences dans le département fin avril : le 26 avril (Preignac), le 29 avril (Villeneuve d'Ornon), le 30 avril (Arsac, Cazaugiat, Massugas). La période fraîche de la mi-avril a conduit à une stagnation de la situation sur l'ensemble de la région mais les chaleurs du pont du 9 mai ont favorisé les éclosions sur l'ensemble du bassin viticole aquitain :

- le 8 mai dans le secteur de Tursan dans les Landes ,
- Les 6 et 13 mai respectivement dans le secteur de Lucq-Béarn et de Moncaup dans les Pyrénées Atlantiques ;
- le 14 mai dans les secteurs de Monbazillac, Monestier, Saint-Aubin-de-Cadelech en Dordogne ;
- le 14 mai dans le secteur de Villeneuve-de-Duras dans le Lot et Garonne.

Sources : Les GDONs, FDGDON 40, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, AgroBio Périgord

Modalités d'interventions :

Le traitement de lutte obligatoire est réalisé en utilisant un produit phytopharmaceutique bénéficiant de l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage "vigne / traitements des parties aériennes / cicadelles", **à la dose maximale autorisée contre les cicadelles de la flavescence dorée** : <https://ephy.anses.fr/>

Il est à noter que dans le catalogue des usages, les usages « cicadelles de la flavescence dorée » et « cicadelles vertes » sont rassemblées sous un même libellé d'usage « cicadelles ». Toutefois, certains produits n'ont pas d'efficacité prouvée pour les deux insectes et les restrictions d'usage ne sont pas toujours indiquées sur le site e-phy ANSES. **Ces restrictions sont indiquées sur les étiquettes.**

Un certain nombre de communes ou parties de communes sont classées à 2, 1+1/0 ou 1 traitement et, dans ce cas, la plage d'application du premier traitement est le plus souvent de 2 semaines. **Il est toutefois préférable de positionner l'application pendant la première semaine**, lorsque les communes ou parties de commune rentrent pour la première fois en zone de lutte obligatoire.

Protection des insectes pollinisateurs

Des dispositions réglementaires s'appliquent pour assurer la protection des insectes pollinisateurs. L'arrêté ministériel du 20 novembre 2021 prévoit une évaluation et une autorisation spécifiques pour l'utilisation de tous les produits phytopharmaceutiques en période de floraison. A ce titre, l'application sur une culture attractive en floraison ou sur une zone de butinage d'un produit autorisé doit être réalisée dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil. La vigne est désormais considérée comme une culture attractive. Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des organismes réglementés au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Lors du traitement, aucun pollinisateur ne doit être présent (que la vigne soit en floraison ou non). De plus, si les adventices ou couverts végétaux sont en fleurs, ils doivent être détruits préalablement à la mise en œuvre du traitement.

Pour l'utilisation de produits portant la mention Spe8 : « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. » il est nécessaire d'**adapter les périodes d'intervention** selon la date de floraison des parcelles considérées.

ZNT (en général et en zone urbaine)

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants et par dérogation, les traitements insecticides conduits dans le cadre de la lutte obligatoire contre la flavescence dorée ne sont pas soumis aux zones non traitées (ZNT) à proximité des points d'eau telles que fixées par les AMM des produits phytopharmaceutiques autorisés pour cet usage, dans la limite du respect d'une ZNT d'une largeur minimale de 3 mètres. De plus, les dispositions fixées au I de l'article 14-2 de ce même arrêté s'appliquent. A proximité des points d'eau et des lieux mentionnés à l'article L. 253-7-1 du code rural et de la pêche maritime et au III de l'article L. 253-8 du même code, toutes les mesures devront être prises par les applicateurs pour limiter au plus bas niveau tout risque de dérive de pulvérisation au-delà des limites de la zone à traiter.

Les dispositifs végétalisés permanents (DVP) sont imposés pour certains produits dans les conditions générales d'emploi fixées par les AMM desdits produits (pictogramme de danger pour l'environnement et une mention Spe3). Ces dispositifs permanents sont mis en place pour éviter les contaminations directes des cours d'eau par ruissellement. Le DVP est d'une taille comprise entre 5 m et 20 m, variable en fonction du produit considéré. Le DVP, contrairement à la ZNT, n'est pas réductible, il est permanent sur la parcelle dès lors où il y a utilisation d'un produit dont l'AMM impose un DVP. Le DVP est d'une hauteur équivalente à la culture.

Cas des parcelles gelées

Les populations de cicadelles sont susceptibles de se développer et de transmettre la maladie sur toutes les parcelles présentant du feuillage, même restreint. Les traitements de ces parcelles sont obligatoires toutefois pour limiter la dérive et de maximiser l'effet des traitements, il est recommandé de traiter les parcelles gelées à la fin de la fenêtre de traitement (le plus tard possible).

Dans la mesure où les dispositifs de pulvérisation le permettent, la quantité de bouillie appliquée peut être modulée en fonction de la hauteur réelle de la végétation à traiter (attention : ne pas modifier la concentration de produit dans la bouillie).

Quelques explications sur le nombre de traitement à réaliser

Dans les programmes de traitements, les communes ou parties de communes sont classées dans une des 5 catégories de traitements suivantes :

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0* TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	2 TRAITEMENTS	1+1/0* TRAITEMENTS (piégeage)	1 TRAITEMENT
-------------------------	----------------------	--	----------------------	--	---------------------

* dans certains documents, « 2+1/0 » s'écrit « 2+1 » et « 1+1/0 » s'écrit « 1+1 »

Toutefois, selon que les exploitations utilisent ou non des pyréthrinés d'origine naturelle, que la commune soit classée ou non en piégeage (catégories « 2+1/0 » et « 1+1/0 »), que la parcelle de vigne soit contaminée ou non par la flavescence dorée, le nombre de traitements réels à appliquer peut différer selon les parcelles situées dans une même commune ou partie de commune.

Attention : **Toutes les parcelles déclarées contaminées en 2023 et qui n'ont reçu aucun insecticide homologué contre la cicadelle de la flavescence dorée** devront obligatoirement recevoir **3 traitements** (2 larvicides et 1 adulticide) même si la commune sur laquelle elle se trouve est à 2, 1+1/0 ou 2+1/0 traitements.

Les vignes-mères de greffons et de porte-greffes doivent obligatoirement recevoir **trois traitements** aux mêmes périodes que les vignes situées dans les secteurs à 3 traitements.

Les traitements obligatoires doivent être appliqués aux dates indiquées ci-dessous mais il est possible, pour certains GDON, qu'il y ait de légères modifications : il faut se référer en priorité à leur préconisation.

Pour la campagne 2024, les règles à suivre en matière de traitement sont précisées ci-après :

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Dates de traitements pour le département de la Gironde

1. Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	Du 3 au 9 juin		Du 3 au 16 juin		
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, du 17 au 23 juin		PAS DE T2	PAS DE T2	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	PAS DE T3

Les viticulteurs seront informés collectivement **des dates de troisième traitement adulticide** obligatoire en juillet-août, (commune ou partie de commune à 3 TRAITEMENTS, 2 TRAITEMENTS) et individuellement en cas de dépassement du seuil dans les communes en piégeage (communes ou partie de communes à 2+1/0 TRAITEMENTS, 1+1/0 TRAITEMENT), par les GDON ou FDGDON.

2. Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrinés d'origine naturelle.

Attention : les données de piégeage ne sont pas applicables aux traitements mettant en œuvre un insecticide à base de pyréthrinés d'origine naturelle. Dans ce cas les traitements des parcelles de vignes sont à réaliser à raison :

- 3 larvicides sur les zones ou communes à 3, 2+1/0 ou 2 traitements :
- 2 larvicides sur les zones ou communes à 1+1/0 traitements :
- 1 larvicide sur les zones ou communes à 1 traitement :

Sur les **parcelles contaminées** en 2023, traitées aux **pyréthrinés d'origine naturelle** : **3 traitements** obligatoires doivent être appliqués **quel que soit le nombre de traitement obligatoire sur la commune.**

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	1 TRAITEMENT
Nombre de traitement obligatoires	3 TRAITEMENTS			2 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	Du 3 au 9 juin				Du 10 au 16 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement				PAS DE T2
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement			PAS DE T3	PAS DE T3

Il est à noter que l'ensemble des viticulteurs d'une zone en piégeage (catégories « 2+1/0 » et « 1+1/0 ») peuvent recevoir l'avis d'un 3^{ème} traitement mais seuls les non utilisateurs de pyréthrinés d'origine naturelle sont concernés.

Dates de traitements pour les départements de Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

1. Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	Du 6 au 16 juin		Du 6 au 19 juin		
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, du 20 au 30 juin		PAS DE T2	PAS DE T2	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	PAS DE T3

Les viticulteurs seront informés collectivement **des dates de troisième traitement adulticide** obligatoire en juillet-août, (commune ou partie de commune à 3 TRAITEMENTS, 2 TRAITEMENTS) et individuellement en cas de dépassement du seuil dans les communes en piégeage (communes ou partie de communes à 2+1/0 TRAITEMENTS, 1+1/0 TRAITEMENT), par les GDON ou FDGDON.

2. Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrines d'origine naturelle.

Attention : les données de piégeage ne sont pas applicables aux traitement mettant en œuvre un insecticide à base de pyréthrines d'origine naturelle. Dans ce cas les traitements des parcelles de vignes sont à réaliser à raison :

- 3 larvicides sur les zones ou communes à 3, 2+1/0 ou 2 traitements :
- 2 larvicides sur les zones ou communes à 1+1/0 traitements :
- 1 larvicide sur les zones ou communes à 1 traitement :

Sur les parcelles contaminées en 2023, traitées aux pyréthrines d'origine naturelle : **3 traitements** obligatoires doivent être appliqués quel que soit le nombre de traitement obligatoire sur la commune.

Classement des communes	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0 TRAITEMENTS (PIEGEAGE)	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	1 TRAITEMENT
Nombre de traitement obligatoires	3 TRAITEMENTS			2 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	Du 6 au 16 juin				Du 13 au 19 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement				PAS DE T2
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement			PAS DE T3	PAS DE T3

Il est à noter que l'ensemble des viticulteurs d'une zone en piégeage (catégories « 2+1/0 » et « 1+1/0 ») peuvent recevoir l'avis d'un 3^{ème} traitement mais seuls les non utilisateurs de pyréthrines d'origine naturelle sont concernés.

Nombre de traitements obligatoires par commune pour chaque département

Contacts en Région :

SRAL Nouvelle-Aquitaine :

Audrey Laurent 05 56 00 42 52

audrey.laurent@agriculture.gouv.fr

FREDON Nouvelle-Aquitaine :

Dominique Vergnes 06 48 05 42 14

dominique.vergnes@fredon-na.fr

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

GDON du Bergeracois : Cathy LOURTET, cathy.lourtet@fvbd.fr, 05.53.24.55.44

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
BEAUMONTOIS-EN-PERIGORD (ancienne commune de Nojals-et-Clotte)	0
BERGERAC	1+1/0
BONNEVILLE-ET-SAINT-AVIT-DE-FUMADIERES : sections cadastrales AH, AE, AC, AI	1+1/0
BONNEVILLE-ET-SAINT-AVIT-DE-FUMADIERES reste de la commune	0
BOUNIAGUES	1+1/0
BOUZIC	1+1/0
CAMPAGNAC-LES-QUERCY	1
CARSAC-DE-GURSON	1+1/0
COLOMBIER	1+1/0
CONNE-DE-LA-BARDE	1+1/0
COURS-DE-PILE	2
CREYSSE : sections cadastrales AV, AD, AE, AA, AC0002, AC0003, AC0016, AC0017	1+1/0
CREYSSE reste de la commune	0
CUNEGES	1+1/0
DAGLAN	1
EYMET	1+1/0
EYRAUD-CREMPSE-MAURENS (territoire de l'ancienne commune de Maurens)	0
FAURILLES	1+1/0
FLORIMONT-GAUMIER	1+1/0
FONROQUE	1
FOUGUEYROLLES	1+1/0
FRAISSE	0
GAGEAC-ET-ROUILLAC	1+1/0
GARDONNE	1+1/0
GINESTET : section cadastrale 0D	1+1/0
GINESTET reste de la commune	0
LA FORCE	0
LAMONZIE-SAINT-MARTIN	1+1/0
LAMOTHE-MONTRAVEL	0
LE FLEIX	1+1/0
LEMBRAS	1+1/0
MESCOULES	1+1/0
MINZAC	1+1/0
MONBAZILLAC reste de la commune	1+1/0
MONBAZILLAC section cadastrale 0B	2+1/0
MONESTIER	1+1/0
MONFAUCON	1
MONMADALES	1
MONSAGUEL	0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
MONTAZEAU	1+1/0
MONTCARET	1+1/0
MONTPEYROUX	1+1/0
MOULEYDIER	1
MOULIN-NEUF	1
NABIRAT	1
NASTRINGUES	1+1/0
PLAISANCE	1+1/0
POMPORT	1+1/0
PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT : sections cadastrales AH, ZB, AE, AT, AV, AO0007 à AO0011, AO0137	1+1/0
PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT reste de la commune	0
PRIGONRIEUX	1+1/0
QUEYSSAC	1
RAZAC-D'EYMET	0
RAZAC-DE-SAUSSIGNAC	2+1/0
RIBAGNAC	1+1/0
ROUFFIGNAC-DE-SIGOULES	1+1/0
SADILLAC	1+1/0
SAINT-AGNE	2
SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	1+1/0
SAINT-AUBIN-DE-CADELECH : sections cadastrales OA : 449, 453, 454, 455, 458, 459, 460, 468, 469, 470, 471, 736, 737, 738, 773, 1260, 1343, 1506, 1509, 1518, 1570, 1590 ; section cadastrale OC : 895, 1021, 1022	1+1/0
SAINT-AUBIN-DE-CADELECH reste de la commune	0
SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS	0
SAINT-AUBIN-DE-NABIRAT	0
SAINT-CAPRAISE-D'EYMET	0
SAINT-CERNIN-DE-LABARDE	0
SAINT-CYPRIEN	3
SAINT-GEORGES-BLANCANEIX	0
SAINT-GERMAIN-ET-MONS	0
SAINT-GERY	0
SAINT-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE	1+1/0
SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	1+1/0
SAINT-LAURENT-LA-VALLEE	1+1/0
SAINT-LEON-D'ISSIGEAC	1+1/0
SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT	1
SAINT-MARTIN DE-GURSON	1
SAINT-MEARD-DE-GURCON : sections cadastrales AN, AP, AR et AO	1+1/0
SAINT-MEARD-DE-GURCON reste de la commune	1
SAINT-MICHEL-DE-MONTAIGNE	0
SAINT-NEXANS	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
SAINT-PERDOUX	1
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	0
SAINT-SAUVEUR-DE-BERGERAC	0
SAINT-SEURIN-DE-PRATS : section cadastrale 0B	1+1/0
SAINT-SEURIN-DE-PRATS autres sections cadastrales	0
SAINT-VIVIEN	1+1/0
SAUSSIGNAC	2+1/0
SERRES-ET-MONTGUYARD	0
SIGOULES-ET-FLAUGEAC	1+1/0
SINGLEYRAC : section cadastrale 0A : 0018, 0366, 0368, 0370 à 0373, 0375, 0377 à 0388, 0390 à 0392, 0394, 0551, 0575, 0576, 0578 à 0581, 0583, 0624, 0625, 0632, 0633, 0678 à 0682, 0779, 0780, 0795	1+1/0
SINGLEYRAC reste de la commune	1
THENAC	2+1/0
VELINES	1+1/0
VERDON	1
VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	1+1/0

COMMUNES HORS GDON

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
BAYAC	2
BEAUMONTOIS-EN-PERIGORD (anciennes communes de Beaumont-du-Périgord, Labouquerie, Sainte-Sabine-Born)	2
BEYNAC-ET-CAZENAC	2
BORREZE	2
BOURG-DU-BOST	1
CAMPAGNE	1
CASTELNAU-LA-CHAPELLE	1
CASTELS-ET-BEZENAC	2
CENAC-ET-SAINT-JULIEN	1
CHASSAIGNES	2
COLY-SAINT-AMAND	2
DOMME	2
EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL	1
LES EYZIES	1
FAUX	2
LA JEMAYE-PONTEYRAUD	2
LA ROCHE-CHALAIS	1
LAMONZIE-MONASTRUC	2
LE LARDIN SAINT-LAZARE	2
LE PIZOU	0
MARNAC	2

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
MEYRALS	1
MONTIGNAC	2
PAULIN	2
PAZAYAC	2
PETIT-BERSAC	3
PRESSIGNAC-VICQ	2
SAINT-AULAYE-PUYMANGOU	2
SAINT-CYBRANET	2
SAINTE-NATHALENE	2
SAINT-GENIES	2
SAINT-POMPONT	1
SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD	3
SALIGNAC-EYVIGUES	2
SERGEAC	2
VANXAINS	1
VEZAC	2

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNES HORS GDON

Communes à 1 traitement :

Balizac, Belin-Beliet, Bernos-Beaulac, Brach, Bruges, Carcans, Hourtin, Origne, Salaunes, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Aubin-de-Médoc, Sainte-Hélène, Salles, Uzeste

GIRONDE : COMMUNES EN GDON :

Les GDON qui font du zonage informent individuellement les viticulteurs du nombre de traitements pour chacune de leurs parcelles, les cartes sont données ici à titre indicatif.

- **GDON DES BORDEAUX** : Sophie BENTEJAC, s.bentejac@gdon-bordeaux.fr, 05.56.85.96.02

Site internet du GDON des Bordeaux : www.gdon-bordeaux.fr

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
ABZAC	1+1/0
AILLAS	1+1/0
AMBARES-ET-LAGRAVE	2+1/0
AMBES	1+1/0
ANGLADE	1+1/0
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	1+1/0
ARVEYRES	1+1/0
ASQUES	1+1/0
AUBIAC	1
AURIOLLES	1+1/0
AUROS	1+1/0
BAGAS	1+1/0
BAIGNEAUX	1+1/0
BARIE	2
BARON	1+1/0
BASSANNE	2
BASSENS	2+1/0
BAURECH	1+1/0
BAYAS	0
BAZAS	1+1/0
BEGUEY	1+1/0
BELLEBAT	1+1/0
BELLEFOND	1+1/0
BERSON	1+1/0
BERTHEZ	1+1/0
BEYCHAC-ET-CAILLAU	1+1/0
BIEUJAC	1+1/0
BIRAC	1+1/0
BLAIGNAC	1+1/0
BLASIMON	1+1/0
BLAYE	2+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
BLESIGNAC	1+1/0
BONNETAN	1+1/0
BONZAC	2+1/0
BORDEAUX	0
BOSSUGAN	1+1/0
BOULIAC	1+1/0
BOURDELLES	2
BRANNE	1+1/0
BRANNENS	1+1/0
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS	0
BROUQUEYRAN	1+1/0
CABARA	1+1/0
CADARSAC	1+1/0
CADILLAC	1+1/0
CADILLAC-EN-FRONSADAIS	1+1/0
CAMARSAC	1+1/0
CAMBES	1+1/0
CAMBLANES-ET-MEYNAC	1+1/0
CAMIAC-ET-SAINT-DENIS	2+1/0
CAMIRAN	1+1/0
CAMPS-SUR-L'ISLE	0
CAMPUGNAN	1+1/0
CAPIAN	1+1/0
CAPLONG	1+1/0
CARBON-BLANC	3
CARDAN	1+1/0
CARIGNAN-DE-BORDEAUX	1+1/0
CARS	1+1/0
CARTELEGUE	1+1/0
CASSEUIL	1+1/0
CASTELMORON-D'ALBRET	2
CASTELVIEL	1+1/0
CASTETS-ET-CASTILLON	1+1/0
CAUDROT	1+1/0
CAUMONT	1+1/0
CAUVIGNAC	1
CAVIGNAC	0
CAZATS	1+1/0
CAZAUGITAT	1+1/0
CENAC	1+1/0
CENON	1
CESSAC	1+1/0
CEZAC	0
CHAMADELLE	1
CIVRAC-DE-BLAYE	0
CIVRAC-SUR-DORDOGNE	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
CLEYRAC	1+1/0
COIMERES	1+1/0
COIRAC	1+1/0
COUBEYRAC	1
COURPIAC	1+1/0
COURS-DE-MONSEGUR	1+1/0
COURS-LES-BAINS	1+1/0
COUTRAS	1+1/0
COUTURES	2+1/0
CREON	1+1/0
CROIGNON	1+1/0
CUBNEZAI	0
CUBZAC-LES-PONTS	1+1/0
CUDOS	0
CURSAN	0
DAIGNAC	1+1/0
DARDENAC	1+1/0
DAUBEZE	1+1/0
DIEULIVOL	1+1/0
DONNEZAC	0
DONZAC	1+1/0
DOULEZON	1+1/0
ESCOUSSANS	1+1/0
ESPIET	1+1/0
ETAULIERS	0
EYNESSE	1+1/0
EYRANS	1+1/0
FALEYRAS	1+1/0
FARGUES-SAINT-HILAIRE	1+1/0
FLAUJAGUES	1+1/0
FLOIRAC	1
FLOUDES	1
FONTET	1+1/0
FOSES-ET-BALEYSSAC	2+1/0
FOURS	1+1/0
FRONSAC	1+1/0
FRONTENAC	2+1/0
GABARNAC	1+1/0
GAJAC	0
GALGON	1+1/0
GANS	1
GAURIAGUET	1+1/0
GENERAC	1+1/0
GENISSAC	1+1/0
GENSAC	1+1/0
GIRONDE-SUR-DROPT	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
GORNAC	1+1/0
GOURS	1+1/0
GREZILLAC	1+1/0
GRIGNOLS	1+1/0
GUILLAC	1+1/0
GUITRES	0
HAUX	1+1/0
HURE	1+1/0
IZON	1+1/0
JUGAZAN	1+1/0
JUILLAC	1+1/0
LA LANDE-DE-FRONSAC	1+1/0
LA REOLE	1+1/0
LA RIVIERE	1+1/0
LA ROQUILLE	1+1/0
LA SAUVE	2+1/0
LABESCAU	1+1/0
LADAUX	1+1/0
LADOS	2
LAGORCE	1+1/0
LAMOTHE-LANDERRON	1+1/0
LANDERROUAT	1+1/0
LANDERROUET-SUR-SEGUR	1+1/0
LANGOIRAN	2+1/0
LAPOUYADE	1+1/0
LAROQUE	1+1/0
LARUSCADE	0
LATRESNE	1+1/0
LAVAZAN	2
LE FIEU	1+1/0
LE NIZAN	1+1/0
LE PIAN-SUR-GARONNE	1+1/0
LE POUT	1+1/0
LE PUY	1+1/0
LE TOURNE	1+1/0
LERM-ET-MUSSET	0
LES BILLAUX	1+1/0
LES EGLISOTTES-ET-CHALAURES	1+1/0
LES ESSEINTES	2+1/0
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	1+1/0
LES PEINTURES	1+1/0
LESTIAC-SUR-GARONNE	1+1/0
LIGNAN-DE-BAZAS	1+1/0
LIGNAN-DE-BORDEAUX	1+1/0
LIGUEUX	1+1/0
LISTRAC-DE-DUREZE	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
LORMONT	2
LOUBENS	1+1/0
LOUPES	1+1/0
LOUPIAC	1+1/0
LOUPIAC-DE-LA-REOLE	1+1/0
LUGAIGNAC	1+1/0
LUGASSON	1+1/0
LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY	1+1/0
MADIRAC	1+1/0
MARANSIN	1+1/0
MARCENAI	1+1/0
MARGUERON	1+1/0
MARIMBAULT	2
MARIONS	1
MARSAS	1+1/0
MARTRES	1+1/0
MASSEILLES	1+1/0
MASSUGAS	1+1/0
MAURIAC	1+1/0
MAZION	1+1/0
MERIGNAS	1+1/0
MESTERRIEUX	1+1/0
MONGAUZY	1+1/0
MONPRIMBLANC	1+1/0
MONSEGUR	1+1/0
MONTAGAUDIN	1+1/0
MONTIGNAC	1+1/0
MONTUSSAN	1+1/0
MORIZES	1+1/0
MOUILLAC	1+1/0
MOULIETS-ET-VILLEMARTIN	1+1/0
MOULON	1+1/0
MOURENS	1+1/0
NAUJAN-ET-POSTIAC	1+1/0
NERIGEAN	1+1/0
NEUFFONS	2+1/0
NOAILLAC	3
NOAILLAN	0
OMET	1+1/0
PAILLET	1+1/0
PELLEGRUE	1+1/0
PERISSAC	1+1/0
PESSAC-SUR-DORDOGNE	1+1/0
PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
PEUJARD	1+1/0
PINEUILH	1+1/0
PLASSAC	1+1/0
PLEINE-SELVE	1+1/0
POMPEJAC	0
POMPIGNAC	1+1/0
PONDAURAT	1+1/0
PORCHERES	1+1/0
PORTE-DE-BENAUGE	1+1/0
PUJOLS	1+1/0
PUYBARBAN	1+1/0
PUYNORMAND	1+1/0
QUINSAC	1+1/0
RAUZAN	1+1/0
REIGNAC	1
RIMONS	1+1/0
RIOCAUD	1+1/0
RIONS	2+1/0
ROMAGNE	1+1/0
ROQUEBRUNE	1+1/0
RUCH	1+1/0
SABLONS	1+1/0
SADIRAC	1+1/0
SAILLANS	1+1/0
SAINT-AIGNAN	1+1/0
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	1+1/0
SAINT-ANDRE-DU-BOIS	1+1/0
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	1+1/0
SAINT-ANDRONY	1+1/0
SAINT-ANTOINE-DU-QUEYRET	1+1/0
SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE	1+1/0
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	1+1/0
SAINT-AUBIN-DE-BRANNE	1+1/0
SAINT-AVIT-DE-SOULEGE	1+1/0
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	1+1/0
SAINT-BRICE	1+1/0
SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX	1+1/0
SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE	1+1/0
SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE	1+1/0
SAINT-CIERS-D'ABZAC	1+1/0
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	1+1/0
SAINT-COME	1+1/0
SAINT-DENIS-DE-PILE	1+1/0
SAINTE-CROIX-DU-MONT	2+1/0
SAINTE-EULALIE	1+1/0
SAINTE-FLORENCE	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1
SAINTE-FOY-LA-LONGUE	1+1/0
SAINTE-GEMME	1+1/0
SAINTE-RADEGONDE	1+1/0
SAINTE-TERRE	1+1/0
SAINT-EXUPERY	1+1/0
SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE	1+1/0
SAINT-FERME	1+1/0
SAINT-GENES-DE-BLAYE	1
SAINT-GENES-DE-FRONSAC	1+1/0
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	1+1/0
SAINT-GENIS-DU-BOIS	1+1/0
SAINT-GERMAIN-DE-GRAVE	1+1/0
SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE	1+1/0
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	1+1/0
SAINT-GERVAIS	1+1/0
SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES	1+1/0
SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE	1+1/0
SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	1+1/0
SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC	1+1/0
SAINT-LAURENT-D'ARCE	0
SAINT-LAURENT-DU-BOIS	2+1/0
SAINT-LAURENT-DU-PLAN	1+1/0
SAINT-LEON	1+1/0
SAINT-LOUBERT	1+1/0
SAINT-LOUBES	2+1/0
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	1+1/0
SAINT-MACAIRE	2
SAINT-MAIXANT	2+1/0
SAINT-MARIENS	0
SAINT-MARTIAL	1+1/0
SAINT-MARTIN-DE-LAYE	1+1/0
SAINT-MARTIN-DE-LERM	1+1/0
SAINT-MARTIN-DE-SESCAS	1+1/0
SAINT-MARTIN-DU-BOIS	1+1/0
SAINT-MARTIN-DU-PUY	1+1/0
SAINT-MARTIN-LACAUSSADE	1+1/0
SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES	1+1/0
SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC	1+1/0
SAINT-MICHEL-DE-LAPUJADE	1+1/0
SAINT-PALAIS	1+1/0
SAINT-PAUL	1+1/0
SAINT-PEY-DE-CASTETS	1+1/0
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	1+1/0
SAINT-PIERRE-D'AURILLAC	1+1/0
SAINT-PIERRE-DE-BAT	2+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
SAINT-QUENTIN-DE-BARON	1+1/0
SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG	1+1/0
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE	1+1/0
SAINT-SAUVEUR-DE-PUYNORMAND	1+1/0
SAINT-SAVIN	0
SAINT-SEURIN-DE-CURSAC	1+1/0
SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE	0
SAINT-SEVE	1+1/0
SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES	1+1/0
SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS	1+1/0
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	1+1/0
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	1+1/0
SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS	1+1/0
SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE	1+1/0
SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR	1+1/0
SAINT-YZAN-DE-SOUDIAC	0
SALLEBOEUF	1+1/0
SAUGON	1+1/0
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	1+1/0
SAUVIAC	0
SAVIGNAC	1+1/0
SAVIGNAC-DE-L'ISLE	1+1/0
SEMENS	1+1/0
SENDETS	1
SIGALENS	1+1/0
SILLAS	1
SOULIGNAC	1+1/0
SOUSSAC	1+1/0
TABANAC	1+1/0
TAILLECAVAT	1+1/0
TARGON	1+1/0
TARNES	1+1/0
TIZAC-DE-CURTON	1+1/0
TIZAC-DE-LAPOUYADE	0
TRESSES	1+1/0
VAL-DE-LIVENNE	1+1/0
VAL-DE-VIRVEE	1+1/0
VAYRES	1+1/0
VERAC	1+1/0
VERDELAIS	1+1/0
VILLEGOUGE	1+1/0
VILLENAVE-DE-RIONS	1+1/0
VIRSAC	1+1/0
YVRAC	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

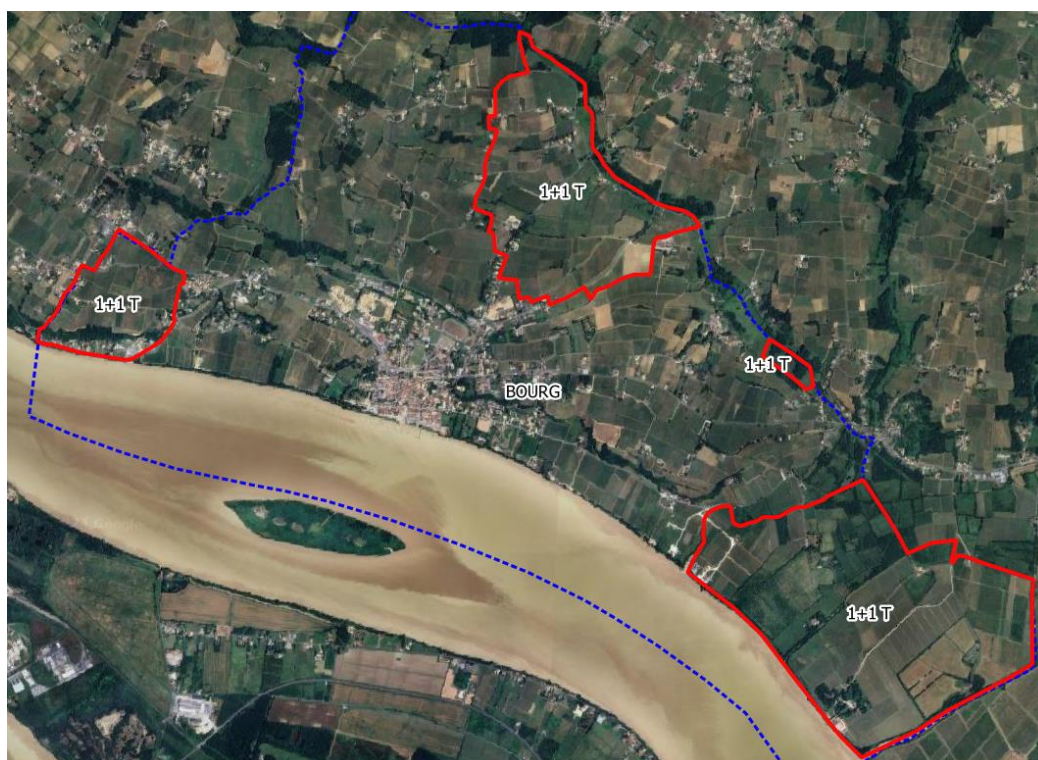
- **GDON DU BOURGEOIS** : Lucie PRIMEAU, gdondubourgeois@orange.fr, 05.57.94.80.24

Le nombre de traitements par commune est décrit dans le tableau ci-après.

Vous pouvez également consulter ces infos sur www.cotes-de-bourg.com/espace-professionnels / Rubrique GDON DU BOURGEOIS

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
BAYON-SUR-GIRONDE	1+1/0
BOURG	0 ou 1+1/0 (cf. carte 1 en annexe)
COMPS	0 ou 1+1/0 (cf. carte 2 en annexe)
GAURIAC	1+1/0
LANSAC	0 ou 1+1/0 (cf. carte 3 en annexe)
MOMBRIER	0 ou 1+1/0 (cf. carte 4 en annexe)
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	0
PUGNAC	0 ou 1+1/0 (cf. carte 5 en annexe)
SAINT-CIERS-DE-CANESSE	0
SAINT-SEURIN-DE-BOURG	1+1/0
SAINT-TROJAN	0
SAMONAC	0 ou 1+1/0 (cf. carte 6 en annexe)
TAURIAC	0 ou 1+1/0 (cf. carte 7 en annexe)
TEUILLAC	0
VILLENEUVE	0

- **CARTE 1 : COMMUNE DE BOURG** : zones à **1+1 traitement**
(Le reste de la commune n'est pas concerné par les traitements obligatoires)



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **CARTE 2 : COMMUNE DE COMPS** : zone à **1+1 traitement**
(Le reste de la commune n'est pas concerné par les traitements obligatoires)



- **CARTE 3 : COMMUNE DE LANSAC** : zones à **1+1 traitement**
(Le reste de la commune n'est pas concerné par les traitements obligatoires)



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

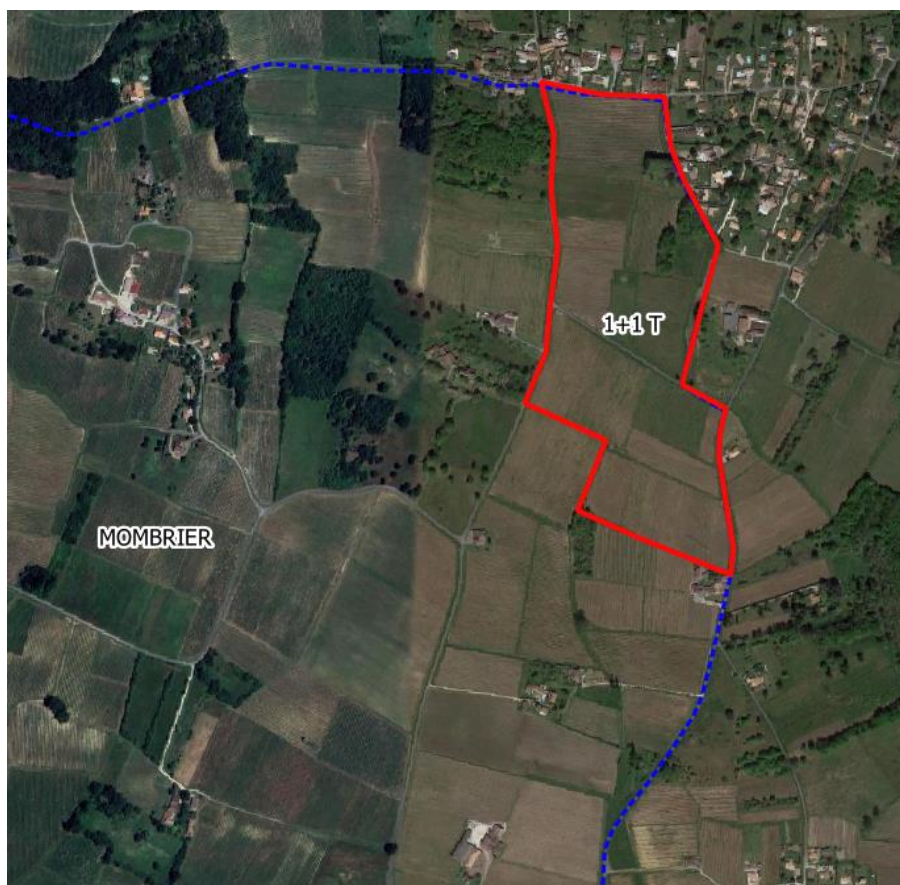
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **CARTE 4 : COMMUNE DE MOMBRIER** : zone à **1+1 traitement**
(Le reste de la commune n'est pas concerné par les traitements obligatoires)



- **CARTE 5 : COMMUNE DE PUGNAC** : zones à **1+1 traitement**
(Le reste de la commune n'est pas concerné par les traitements obligatoires)



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

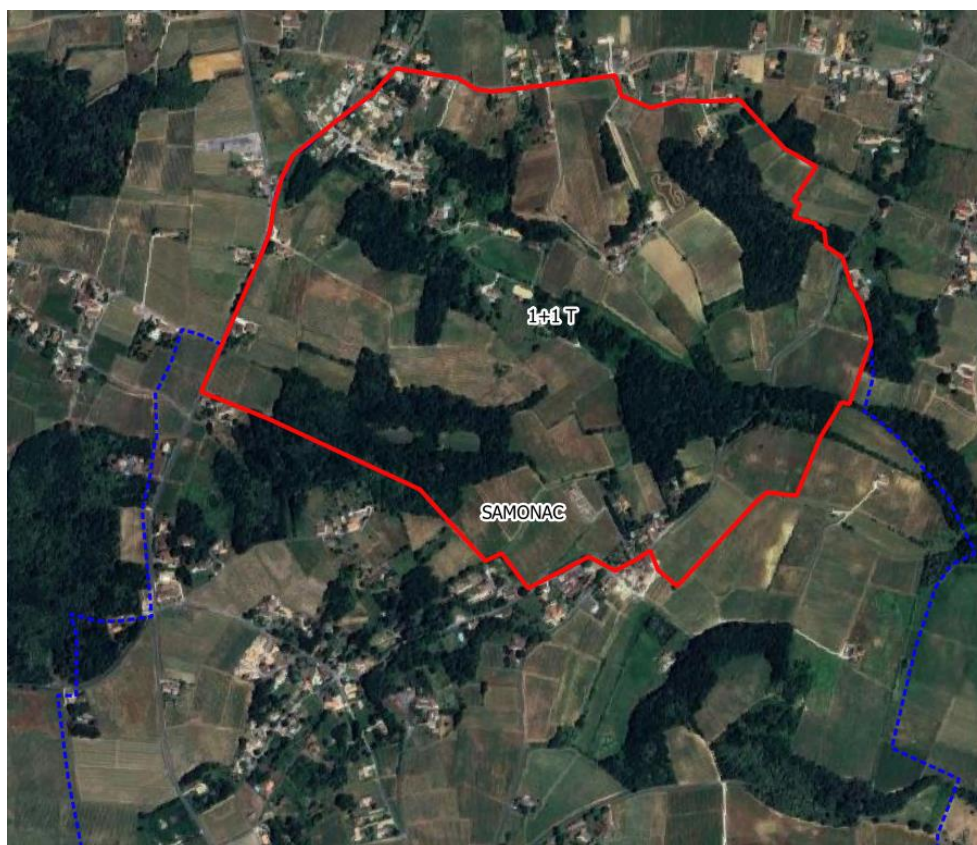
Siège : Immeuble le Pastel – 22, rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

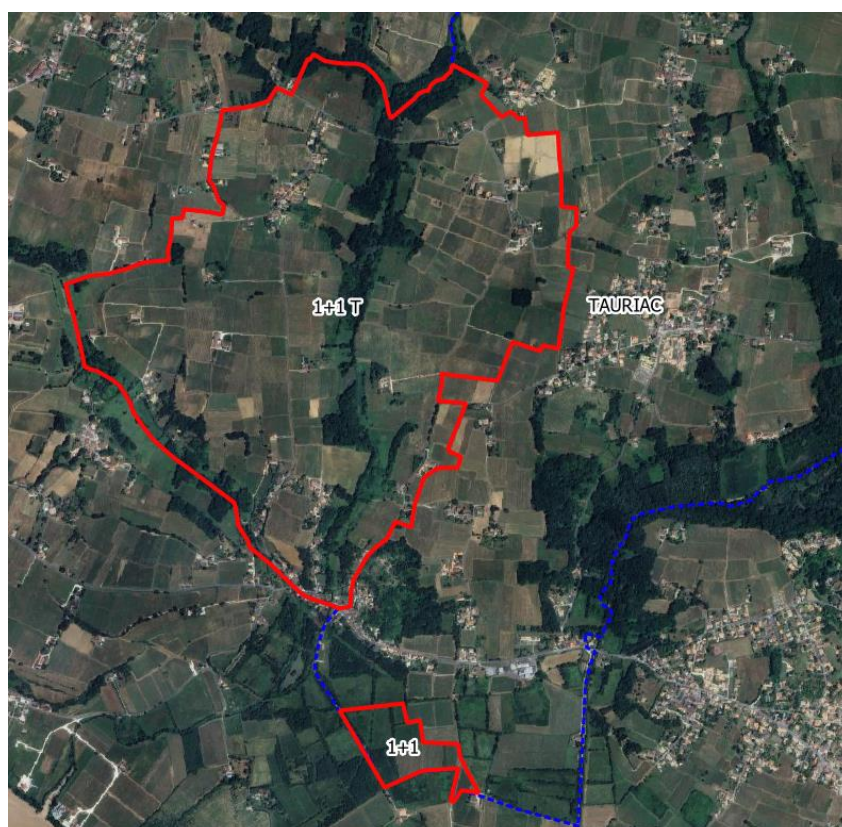
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **CARTE 6 : COMMUNE DE SAMONAC** : zone à **1+1 traitement**
(Le reste de la commune n'est pas concerné par les traitements obligatoires)



- **CARTE 7 : COMMUNE DE TAURIAC** : zones à **1 + 1 traitement**
(Le reste de la commune n'est pas concerné par les traitements obligatoires)



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

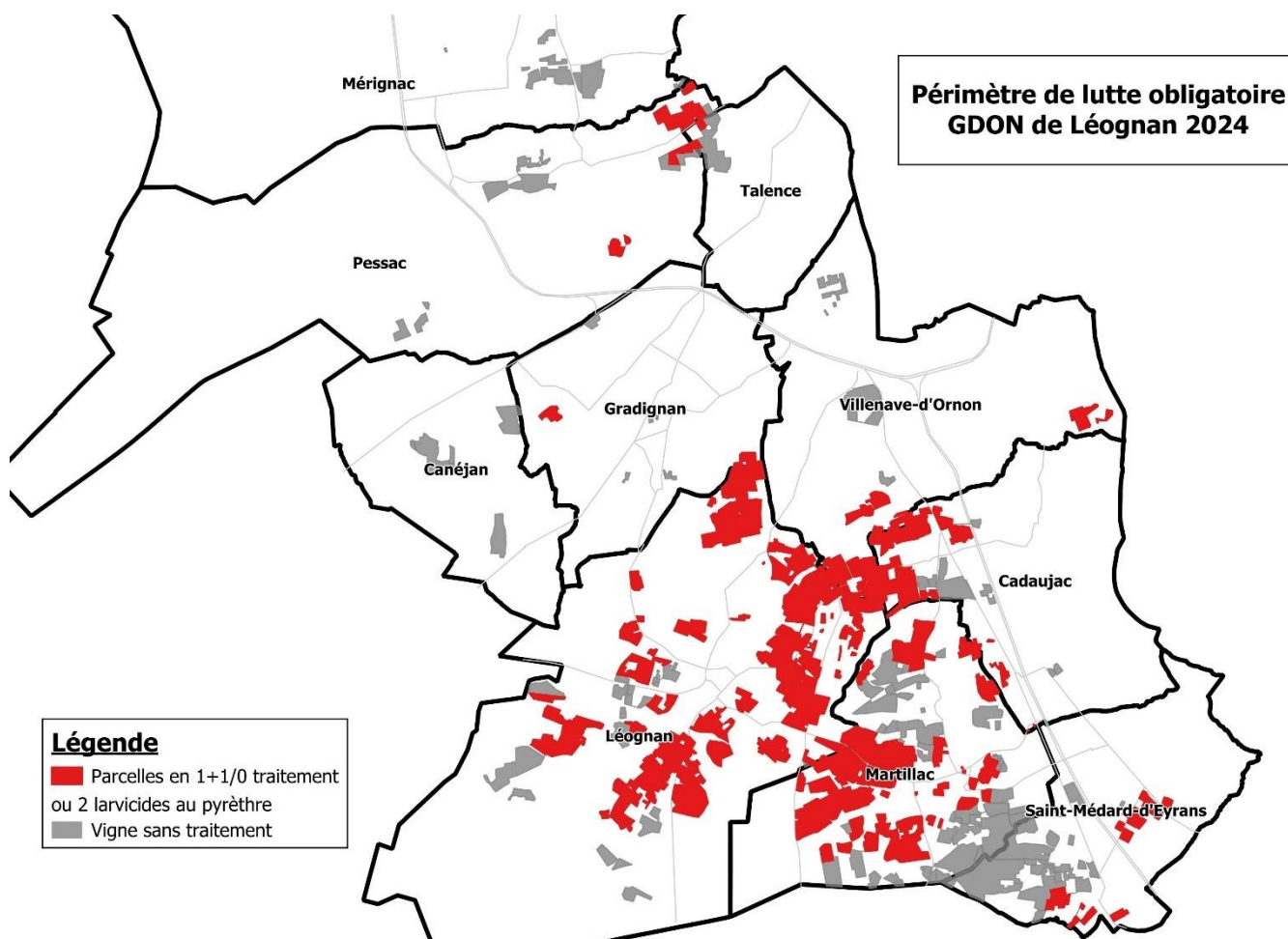
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **GDON DE LEOGNAN :**

Emma FULCHIN, emma.fulchin@agro-bordeaux.fr, 06.24.41.21.82

Vous pouvez également consulter les zones détaillées de traitements obligatoires en vous rendant sur le lien : <https://drive.google.com/file/d/1jbdvl7WS2iSykAgY8-9Yh-Y-CC05tZ7P/view>



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

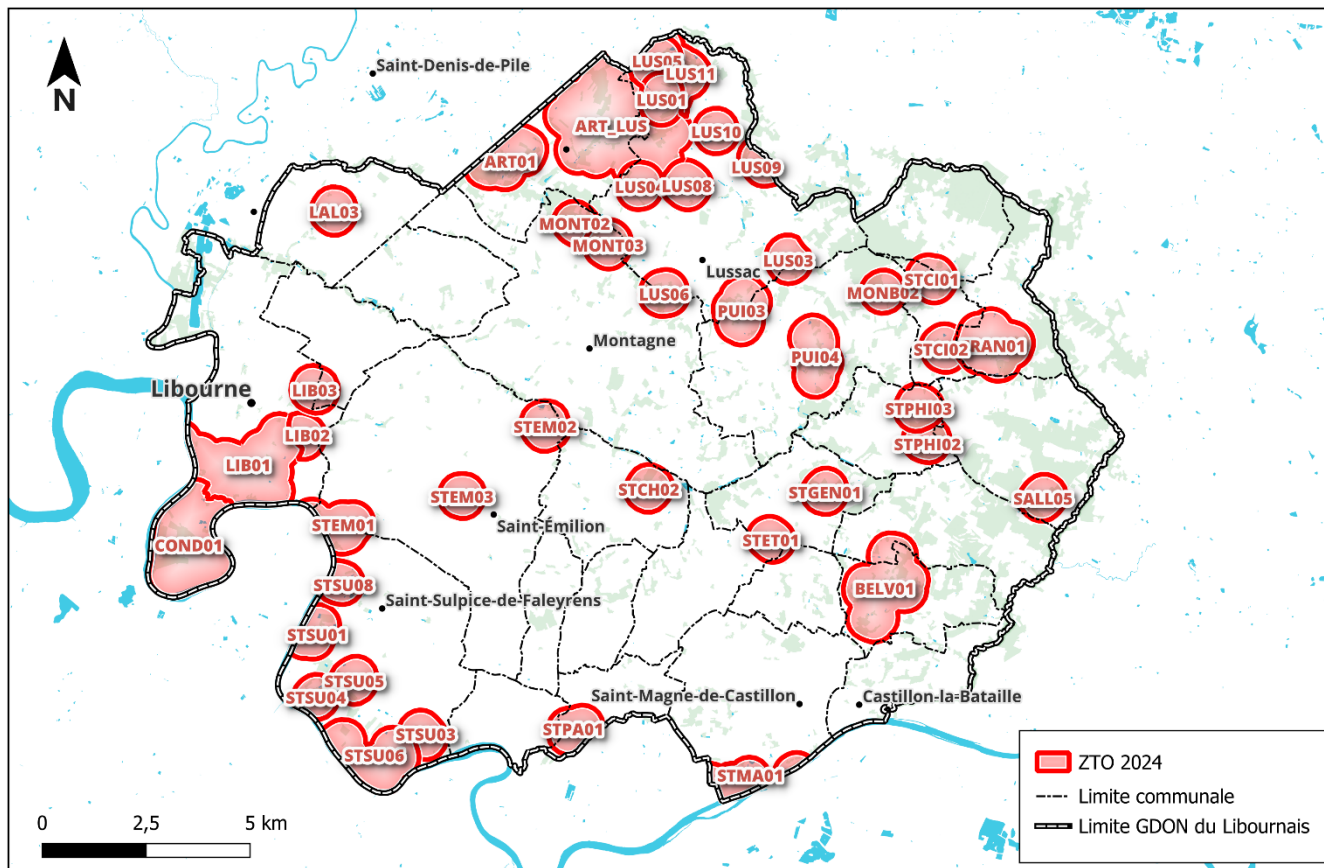
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **GDON DU LIBOURNAIS :**

Antoine VERPY, animateur@gdon-libournais.fr, 06.82.43.69.81

Les zones détaillées de traitements obligatoires sont en consultation sur le site internet du GDON du Libournais : www.gdon-libournais.fr/traitements_obligatoires.php

Consignes de Traitements Obligatoires (TO) sur le GDON du Libournais en 2024



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **GDON DU MEDOC :**

Lucile Lavergne, l.lavergne@gironde.chambagri.fr, 06.78.41.74.95

Les ODG ainsi que les distributeurs ont reçu directement les informations concernant les dates et les secteurs traités.

Vous pouvez également consulter les zones détaillées de traitements obligatoires en vous rendant sur le lien :

<https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1cNcd2gJBvErdIA5o7gJMK07rILVjAxQ&usp=sharing>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
ARCINS	1+1/0
ARSAC : sections cadastrales AO, AW et une partie de la section cadastrale AL	1+1/0
ARSAC reste de la commune	0
AVENSAN	1+1/0
BEGADAN	0
BLAIGNAN	0
BLANQUEFORT	1+1/0
CANTENAC : section cadastrale 0A et une partie des sections cadastrales 0B, 0E, AB, AC, AD, AK	1+1/0
CANTENAC reste de la commune	0
CASTELNAU-DE-MEDOC	0
CISSAC-MEDOC : une partie des sections cadastrales 0A, ZC	1+1/0
CISSAC-MEDOC reste de la commune	0
CIVRAC-EN-MEDOC	0
COUQUEQUES	0
CUSSAC-FORT-MEDOC : sections cadastrales YC, YH, ZA, ZS, ZT, ZV, ZX et une partie des sections AL, YD et YE	2+1/0
CUSSAC-FORT-MEDOC	1+1/0
GAILLAN-EN-MEDOC	0
JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC	0
LABARDE	1+1/0
LAMARQUE	1+1/0
LESPARRE-MEDOC: section cadastrale BW	1+1/0
LESPARRE-MEDOC reste de la commune	0
LE TAILLAN-MEDOC	1+1/0
LE PIAN-MEDOC	1+1/0
LISTRAC-MEDOC : section 0C et une partie de la section 0B	1+1/0
LISTRAC-MEDOC reste de la commune	0
LUDON-MEDOC : une partie des sections cadastrales BE, BH, BI, BK, BM	2+1/0
LUDON-MEDOC reste de la commune	1+1/0
MACAU : sections cadastrales 0A, AB, AC, AD, AE	2+1/0
MACAU reste de la commune	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
MARGAUX : parcelles cadastrales 0A0026 à 0A0030	3
MARGAUX : une partie des sections cadastrales 0A, 0B, AB, AI	1+1/0
MARGAUX reste de la commune	0
MOULIS-EN-MEDOC : section cadastrale 0C et une partie des sections cadastrales 0A, 0B	1
MOULIS-EN-MEDOC reste de la commune	0
ORDONNAC	0
PAREMPUYRE	1+1/0
PAUILLAC	0
PRIGNAC-EN-MEDOC : sections cadastrales 0C, 0D	1+1/0
PRIGNAC-EN-MEDOC reste de la commune	0
QUEYRAC	0
SAINT-CHRISTOLY-MEDOC	0
SAINT-ESTEPHE : parcelles cadastrales ZA0015, 0F2231 à 0F2241, 0F2244 à 0F2248	1+1 /0
SAINT-ESTEPHE	0
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL : une partie des sections cadastrales 0A, 0B	1+1/0
SAINT-GERMAIN-D'ESTEUIL	0
SAINT-LAURENT-MEDOC : sections cadastrales BK, BL	1+1/0
SAINT-LAURENT-MEDOC	0
SAINT-SAUVEUR : section cadastrale AI et une partie des sections cadastrales AD, AH, AK, AV	1+1/0
SAINT-SAUVEUR reste de la commune	1
SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE	0
SAINT-YZANS-DE-MEDOC	0
SOUSSANS : une partie des sections cadastrales AH, AK, AL, AM	1+1/0
SOUSSANS reste de la commune	0
VALEYRAC	1
VENSAC	0
VERTHEUIL : sections cadastrales 0A, ZA, ZB, ZC et une partie des sections cadastrales 0B, 0C, AB	1+1/0
VERTHEUIL reste de la commune	0

- **GDON DE SAINT-JULIEN :**

Emmanuel BROSSE, ebrosse@groupeisidore.fr, 06.76.97.99.65

Saint-Julien-de-Beychevelle : Zonage sur toute la commune

GDON DU SAUTERNAIS ET DES GRAVES :

Adrien Billotte, gdonsg@gmail.com, 07.86.55.24.70

Site internet du GDON du Sauternais et des Graves : www.gdonsg.fr

Vous pouvez consulter la carte des zones de traitements obligatoires sur ce lien :

https://www.google.com/maps/d/u/1/edit?mid=1LSPfadYEMrGt3gMi8Pv8Zd8_f5HvJB8&usp=sharing

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
ARBANATS	1+1/0
AYGUEMORTE-LES-GRAVES	1+1/0
BARSAC	1+1/0
BEAUTIRAN	1+1/0
BEGLES	0
BOMMES	1+1/0
BUDOS (SECTEUR EN TRAITEMENT, VOIR CARTE)	1+1/0
BUDOS (RESTE DE LA COMMUNE)	0
CABANAC-ET-VILLAGRAINS	0
CABANAC-ET-VILLAGRAINS (SECTEUR EN TRAITEMENT, VOIR CARTE)	1+1/0
CASTRES-GIRONDE	1+1/0
CERONS	1+1/0
CESTAS	0
EYSINES	0
FARGUES	1+1/0
GUILLOS	0
HAILLAN (LE)	0
ILLATS	1+1/0
ISLE-SAINT-GEORGES	1+1/0
LA BREDE (SECTION BK, VOIR CARTE)	0
LA BREDE (RESTE DE LA COMMUNE)	1+1/0
LANDIRAS	1+1/0
LANGON	1+1/0
LEOGEATS	0
MARTIGNAS-SUR-JALLE	0
MAZERES (SECTEUR EN TRAITEMENT, VOIR CARTE)	1+1/0
MAZERES (RESTE DE LA COMMUNE)	0
PODENSAC	1+1/0
PORTETS	1+1/0
PREIGNAC	1+1/0
PUJOLS-SUR-CIRON	1+1/0
ROAILLAN (SECTEUR EN TRAITEMENT, VOIR CARTE)	1+1/0
ROAILLAN (RESTE DE LA COMMUNE)	0
SAINT-JEAN-D'ILLAC	0
SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET	1+1/0
SAINT-MORILLON	1+1/0
SAINT-PARDON-DE-CONQUES	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
SAINT-PIERRE-DE-MONS	1+1/0
SAINT-SELVE	1+1/0
SAUCATS	0
SAUTERNES	1+1/0
TOULENNE	1+1/0
VIRELADE	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

DEPARTEMENT DES LANDES

FDGDON des Landes : Julien LION, lionfdgdon40@gmail.com, 07.71.59.80.22

Chambre d'agriculture : Romane BORDENAVE, romane.bordenave@landes.chambagri.fr,
06.76.86.41.04

Nom de la commune	Nombre de traitement 2024
AIRE-SUR-L'ADOUR	1+1/0
AMOU	2
ARSAGUE	1
ARTASSENX	1
ARTHEZ-D'ARMAGNAC	1+1/0
AUBAGNAN	1+1/0
AUDIGNON	2
AURICE	1
BAHUS-SOUBIRAN	1+1/0
BANOS	2
BASCONS	2
BASTENNES	0
BATS TURSAN	2
BETBEZER-D'ARMAGNAC	1+1/0
BONNEGARDE	1
BORDÈRES-ET-LAMENSANS	2
BOUGUE	2
BOURDALAT	1+1/0
BRASSEMPOUY	1
BRETAGNE-DE-MARSAN	2
BUANES	1+1/0
CASTELNAU-TURSAN	1+1/0
CAUPENNE	2
CLASSUN	1+1/0
CLÈDES	1+1/0
COUDURES	2
DOAZIT	2
DUMES	1
ESTIBEAUX	1
ESTIGARDE	1
EUGÉNIE-LES-BAINS	1+1/0
EYRES-MONCUBE	1+1/0
FARGUES	1+1/0
GABARRET	1+1/0
GAILLÈRES	1
GEAUNE	1+1/0
GRENADE-SUR-ADOUR	2
HABAS	1+1/0
HAGETMAU	1

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
HAURIET	1
HERRE	1
HONTANX	1+1/0
HORSARRIEU	2
LABASTIDE-D'ARMAGNAC	1+1/0
LABATUT	1
LACAJUNTE	2
LACQUY	1+1/0
LAGLORIEUSE	2
LAGRANGE	1+1/0
LAMOTHE	2
LARRIVIÈRE	2
LAURÈDE	2
LAURET	0
LE FRÊCHE	1+1/0
LE LEUY	1
LE VIGNAU	1
LOURQUEN	1
LUSSAGNET	1
MAURRIN	1
MAUVEZIN-D'ARMAGNAC	1+1/0
MAYLIS	2
MIRAMONT-SENSACQ	1+1/0
MISSON	0
MONTAUT	2
MONTÉGUT	1
MONTFORT-EN-CHALOSSE	2
MONTGAILLARD	2
MONTSOUÉ	2
MOUSCARDÈS	1+1/0
MUGRON	2
NASSIET	1
NERBIS	2
ONARD	1
OSSAGES	2
PARLEBOSQ	1+1/0
PAYROS-CAZAUTETS	1+1/0
PÉCORADE	1+1/0
PERQUIE	1+1/0
PHILONDENX	2
PIMBO	1+1/0
POUYDESSEAU	1
POYANNE	1+1/0
PUJO-LE-PLAN	1+1/0
PUYOL-CAZALET	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
RENUNG	1
ROQUEFORT	1
SAINT-AVIT	1
SAINT-CRICQ-VILLENEUVE	1
SAINTE-COLOMBE	2
SAINTE-FOY	1
SAINT-GEIN	1
SAINT-GOR	1
SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC	1+1/0
SAINT-JUSTIN	1+1/0
SAINT-LOUBOUER	1+1/0
SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR	2
SAINT-SEVER	2
SARBAZAN	2
SARRAZIET	1+1/0
SERRES-GASTON	2
SOUPROSSE	2
TARTAS	1
TOULOUZETTE	2
URGONS	1+1/0
VIELLE-SOUBIRAN	1
VIELLE-TURSAN	1+1/0
VILLENEUVE-DE-MARSAN	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

- GDON des Auvignons, du Néracais, de Damazan, de Casteljaloux :

Carine MAGOT, CMAGOT@vignerons-buzet.fr, 05.53.84.17.02

Nom de la commune	Nombre de traitement 2024
AMBRUS	1+1/0
ANZEX	0
BARBASTE	1+1/0
BRUCH	1+1/0
BUZET/BAÏSE	2+1/0 (cf. cartes 1 et 2) ou 1+1/0
CALIGNAC	1+1/0
CAUBEYRE	0
DAMAZAN	1+1/0
ESPIENS	1+1/0
FEUGAROLLES	1+1/0
LAVARDAC	1+1/0
LEYRITZ-MONCASSIN	1+1/0
MONCAUT	2
MONTGAILLARD-EN-ALBRET	1+1/0
MONTAGNAC/AUVIGNON	1+1/0
MONTESQUIEU	2+1/0 (cf. cartes 4 et 5) ou 1+1/0
NÉRAC	1+1/0
POMPIEY	1
PUCH-D'AGENAIS	1+1/0
RAZIMET	1+1/0
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	2
SAINT-LÉON	1+1/0
SAINT-PIERRE-DE-BUZET	2+1/0 (cartes 2 et 3) ou 1+1/0
VIANNE	1+1/0
VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	1+1/0
XAINTRAILLES	1+1/0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Délimitations des zones à 2+1 T :

- **CARTE 1 : Buzet-sur-Baïse** : zones à 2+1/0 T encadrées en rouge



- **CARTE 2 : Saint-Pierre-de-Buzet et Buzet-sur-Baïse** : zones à 2+1/0 T encadrées en rouge



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

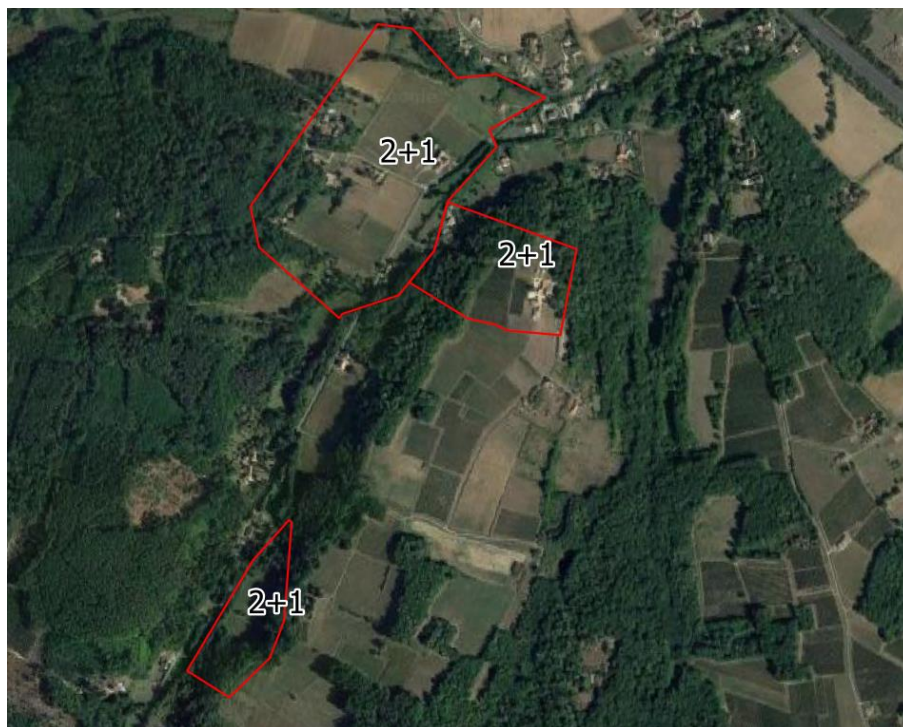
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

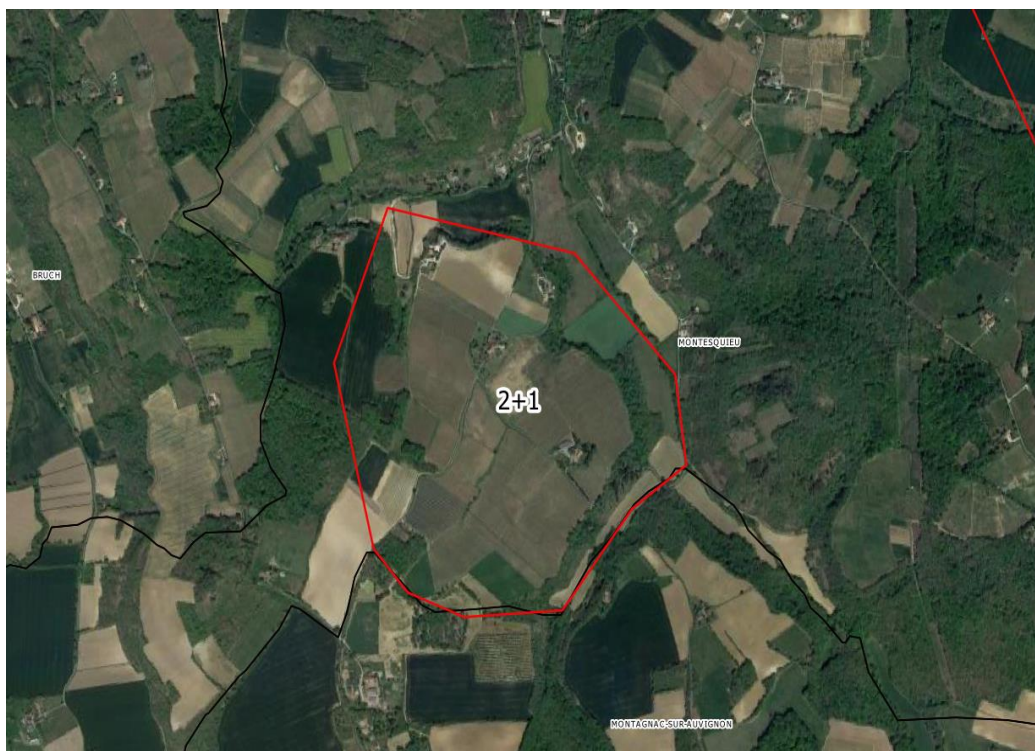
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

➤ **CARTE 3 : Saint-Pierre-de-Buzet et Buzet-sur-Baïse : zones à 2+1 T encadrées en rouge**



➤ **CARTE 4 : Montesquieu : zone à 2+1 T encadrée en rouge**



Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

➤ **CARTE 5 : Montesquieu : zone à 2+1 T encadrée en rouge**



- **GDON de la Vallée du Dropt : Cathy LOURTET cathy.lourtet@fvbd.fr, 05.53.24.55.44**

Nom de la commune	Nombre de traitement 2024
AURIAC-SUR-DROPT	1+1/0
BALEYSSAGUES	1+1/0
DURAS	1+1/0
ESCLOTTES	1+1/0
LA SAUVETAT-DU-DROPT	0
LOUBES-BERNAC	2+1/0
MOUSTIER	0
PARDAILLAN	1+1/0
SAINT-ASTIER	1+1/0
SAINTE-COLOMBE-DE-DURAS	0
SAINT-JEAN-DE-DURAS	1+1/0
SAINT-SERNIN	1+1/0
SAVIGNAC-DE-DURAS	1+1/0
SOUMENSAC	1+1/0
VILLENEUVE-DE-DURAS : SECTIONS CADASTRALES AE, AH, ZA, AK, AB, AD ET PARCELLES CADASTRALES AL0129, AL0204, AL0205, AL0414, AL0435, AL0437, AL0438	1+1/0
VILLENEUVE-DE-DURAS : RESTE DE LA COMMUNE	0

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

- **GDON de la Vallée de la Masse** : Rémy DELOUVRIE, delouvrie@wanadoo.fr, 06.87.06.26.41

2 ou 1 traitement (pas de piégeage) : voir tableau ci-dessous

- **GDON du Marmandais** : Céline ROSE, cotes-du-marmandais@bbox.fr, 05.53.20.74.46

2 ou 1 traitement (pas de piégeage) : voir tableau ci-dessous

- **AUTRES COMMUNES** : 2 ou 1 traitement (pas de piégeage) : voir tableau ci-dessous

Nom de la commune	Nombre de traitement 2024
AGEN	1
AGMÉ	1
AGNAC	2
AIGUILLON	2
ALLEMANS-DU-DROPT	1
ALLEZ-ET-CAZENEUVE	2
ANDIRAN	2
ARGENTON	1
ASTAFFORT	2
AUBIAC	2
BAJAMONT	1
BAZENS	2
BEAUGAS	1
BEAUPUY	2
BEAUVILLE	1
BIAS	2
BIRAC-SUR-TREC	2
BOÉ	2
BON-ENCONTRE	1
BOUDY-DE-BEAUREGARD	1
BOUGLON	2
BOURGOUGNAGUE	1
BOURRAN	2
BRAX	1
CALONGES	1
CAMBES	2
CANCON	2
CASSENEUIL	2
CASSIGNAS	1
CASTELCULIER	1
CASTELJALOUX	1
CASTELMORON-SUR-LOT	1
CASTELNAU-SUR-GUPIE	2
CAUBON-SAINT-SAUVEUR	1
CAUDECOSTE	2
CAUMONT-SUR-GARONNE	2
CAUZAC	1

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
CLAIRAC	2
CLERMONT-DESSOUS	2
CLERMONT-SOUBIRAN	2
COCUMONT	2
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	2
COURS	1
COUTHURES-SUR-GARONNE	1
CUQ	2
DOLMAYRAC	2
DONDAS	2
DOUZAINS	1
DURANCE	1
ENGAYRAC	2
ESCASSEFORT	2
ESTILLAC	1
FALS	1
FAUGUEROLLES	1
FAUILLET	2
FIEUX	2
FONGRAVE	2
FOULAYRONNES	1
FOURQUES-SUR-GARONNE	2
FRANCESCAS	2
FRÉCHOU (LE)	2
FRÉGIMONT	2
GALAPIAN	1
GAUJAC	1
GONTAUD-DE-NOGARET	2
GRANGES-SUR-LOT	1
GRATELOUP-SAINT-GAYRAND	1
GRAYSSAS	1
GRÉZET-CAVAGNAN	1
HAUTESVIGNES	1
JUSIX	1
LA CROIX-BLANCHE	1
LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	1
LACÉPÈDE	2
LACHAPELLE	2
LAFITTE-SUR-LOT	2
LAFOX	1
LAGARRIGUE	1
LAGRUÈRE	1
LAGUPIE	2
LALANDUSSE	1
LAMONTJOIE	1

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
LANNES	2
LAPARADE	1
LAPLUME	2
LAROQUE-TIMBAUT	2
LASSERRE	2
LAUGNAC	1
LAUZUN	2
LAYRAC	2
LE MAS-D'AGENAIS	2
LE PASSAGE	1
LÉDAT (LE)	1
LÉVIGNAC-DE-GUYENNE	2
LONGUEVILLE	1
LOUGRATTE	1
LUSIGNAN-PETIT	1
MADAILLAN	1
MARCELLUS	2
MARMANDE	2
MARMONT-PACHAS	1
MAUVEZIN-SUR-GUPIE	2
MEILHAN-SUR-GARONNE	2
MÉZIN	2
MIRAMONT-DE-GUYENNE	1
MOIRAX	1
MONBAHUS	2
MONBALEN	1
MONCLAR	1
MONCRABEAU	2
MONHEURT	1
MONTASTRUC	1
MONTAURIOL	1
MONTETON	2
MONTIGNAC-DE-LAUZUN	1
MONTIGNAC-TOUPINERIE	1
MONTPÉZAT	1
MONTPOUILLAN	2
MONVIEL	2
MOULINET	1
NICOLE	1
NOMDIEU	2
PAILLOLES	1
PEYRIÈRE	2
PINEL-HAUTERIVE	2
PONT-DU-CASSE	2
PORT-SAINTE-MARIE	2

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
POUDENAS	2
PRAYSSAS	2
PUJOLS	1
PUYMICLAN	2
PUYSSÉRAMPION	1
RÉAUP-LISSE	2
RÉUNION (LA)	1
ROMESTAING	2
ROQUEFORT	1
ROUMAGNE	1
RUFFIAC	2
SAINT-AVIT	2
SAINT-BARTHÉLÉMY-D'AGENAIS	2
SAINT-COLOMB-DE-LAUZUN	1
SAINTE-BAZEILLE	2
SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE	1
SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	1
SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	2
SAINTE-MARTHE	2
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	2
SAINT-ETIENNE-DE-FOUGÈRES	2
SAINT-EUTROPE-DE-BORN	1
SAINT-GÉRAUD	2
SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	1
SAINT-JEAN-DE-THURAC	1
SAINT-LAURENT	1
SAINT-LÉGER	2
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	1
SAINT-MARTIN-PETIT	2
SAINT-MAURICE-DE-LESTAPEL	2
SAINT-MAURIN	1
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	1
SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL	1
SAINT-PARDOUX-ISAAC	1
SAINT-PASTOUR	1
SAINT-PÉ-SAINT-SIMON	2
SAINT-PIERRE-SUR-DROPT	2
SAINT-ROBERT	1
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	1
SAINT-SALVY	2
SAINT-SARDOS	1
SAINT-SAUVEUR-DE-MEILHAN	2
SAINT-SIXTE	1
SAINT-URCISSE	1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	1

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
SAMAZAN	2
SAUMONT	2
SAUVAGNAS	1
SAUVETERRE-SAINT-DENIS	1
SÉGALAS	2
SEMBAS	1
SÉNESTIS	1
SÉRIGNAC-PÉBOUDOU	1
SÉRIGNAC-SUR-GARONNE	2
SEYCHES	2
SOS	2
TAILLEBOURG	1
TAYRAC	1
TEMPLE-SUR-LOT (LE)	2
THOUARS-SUR-GARONNE	2
TOMBEBOEUF	1
TONNEINS	1
TRENTELS	2
VARÈS	2
VERTEUIL-D'AGENAIS	1
VILLEBRAMAR	1
VILLENEUVE-SUR-LOT	2
VILLETON	1
VIRAZEIL	2

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

- **FDGDON des Pyrénées Atlantiques :**

Sylvie DESIRE, sylvie.desire@fdgdon64.fr, 06.62.28.84.95

Nom de la commune	Nombre de traitement 2024
ABOS	1+1/0
ARBUS	1+1/0
ARRICAU-BORDES	2
ARROSÈS	2
ARTIGUELOUVE	1+1/0
AUBERTIN	1+1/0
AUBOUS	2
AURIONS-IDERNES	1
AUSSEVIELLE	1
AYDIE	2
BASSILLON-VAUZÉ	1
BÉTRACQ	2
BEYRIE-EN-BÉARN	1
BIZANOS	3
BONNUT	1
BOSDARROS	1
BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE	1
BOUGARBER	1
BUROSSE-MENDOUSSE	1
CABIDOS	2
CADILLON	2
CARDESSE	1+1/0
CASTETPUGON	1
CASTILLON (CANTON DE LEMBEYE)	1
CESCAU	1
CONCHEZ-DE-BÉARN	2
CORBÈRE-ABÈRES	2
CROUSEILLES	1
CUQUERON	2+1/0
DENGUIN	2
DIUSSE	2
ESCOU	1
ESCOUT	1
ESCURÈS	1
ESTIALESCQ	1+1/0
GAN	1+1/0
GARLIN	2
GAYON	2
GELOS	2
GOES	1

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Nom de la commune	Nombre de traitements 2024
HAUT-DE-BOSDARROS	1
JURANÇON	2+1/0
LABASTIDE-CÉZÉRACQ	1
LABASTIDE-MONRÉJEAU	1
LACADÉE	2
LACOMMANDE	1+1/0
LAHONTAN	0
LAHOURCADE	2+1/0
LALONGUE	1
LAROIN	1+1/0
LASSERRE	1
LASSEUBE	1+1/0
LASSEUBETAT	1+1/0
LEDEUX	2
LEMBEYE	1
LESCAR	2
LESPIELLE	1
LUCQ-DE-BÉARN	1+1/0
MALAUSSANNE	2
MASCARAÀS-HARON	1
MAZÈRES-LEZONS	2
MONCAUP	2
MONCLA	1
MONEIN	2+1/0
MONPEZAT	2
MONTAGUT	1
MONT-DISSE	1
MOURENX	0
NARCASTET	1
OGEU-LES-BAINS	1
ORTHEZ	2
PARBAYSE	2+1/0
PARDIES	2
PORTET	1
POURSIUGUES-BOUCOUE	1
PUYOO	0
RIBARROUY	1
RONTIGNON	1
SAINT-FAUST	1+1/0
SAINT-JEAN-POUDGE	1
SÉMÉACQ-BLACHON	2
SIROS	1
TADOUSSE-USSAU	2
TARSACQ	2
UZOS	1
VIALER	2

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

